

## Article 1/ ORGANISATION

La ville de Val-de-Reuil organise, le **dimanche 9 mars 2025** à partir de 9h00, la **18<sup>e</sup> édition de la Rolivaloise**, une course/une marche gratuite **exclusivement réservée aux femmes et jeunes filles**.

### Organisateur

Direction des sports - ville de Val-de-Reuil  
Stade Jesse Owens – Parc des sports  
2 chaussée de Ritterhude, 27100 VAL-DE-REUIL

Contact et renseignements :



## ARTICLE 2/ CONDITIONS DE PARTICIPATION & CONDITIONS D'ÂGE

« La Rolivaloise » est ouverte à toutes les femmes et jeunes filles, licenciées ou non licenciées. Les règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement seront appliquées.

- Le parcours « Forme » *Ouvert à toutes les participantes, marcheuses ou coureuses. Les participantes ne seront pas chronométrées et non classées.*
  - \* Marche 2.5km NON classée.
  - \* Course 2.5km NON classée.
  - \* Marche 5km NON classée.
  - \* Course 5km NON Classée.
  
- Le parcours « Challenge » *Ouvert à toutes les participantes coureuses et marcheuses (sportive et nordique). Les participantes seront chronométrées et classées.*

**Le Parcours Prévention Santé complété ou la présentation d'une licence FFA est obligatoire.**

  - \* Marche 5km Classée participation avec un dossard CHRONO ; 14 ans minimum au jour de l'épreuve et PPS complété
  - \* Marche 10km Classée participation avec un dossard CHRONO ; 14 ans minimum au jour de l'épreuve et PPS complété
  - \* Course 5km Classée participation avec un dossard CHRONO ; 14 ans minimum au jour de l'épreuve et PPS complété
  - \* Course 10km Classée participation avec un dossard CHRONO ; 16 ans minimum au jour de l'épreuve et PPS complété

Pour les athlètes licenciées, la photocopie de la licence sera nécessaire lors de l'inscription.

Toute athlète non licenciée (F.F. Athlétisme ou fédération agréée), souhaitant s'engager sur le 5 ou 10 kilomètres course, devra compléter le Parcours Prévention Santé

Pour se le procurer : <https://pps.athle.fr/>

Dans le cas contraire, l'athlète sera inscrite automatiquement sur la distance de 5 kilomètres marche.

Pour les personnes mineures, le [règlement de la FFA](#) prévoit le dispositif du Questionnaire de Santé ci-dessous :

1. Répondez, à l'aide des personnes exerçant l'autorité parentale, à l'ensemble du questionnaire. Les réponses du questionnaire sont strictement confidentielles et ne doivent être pas être communiquées à l'organisateur.
2. Communiquez à l'organisateur uniquement le résultat du questionnaire, à savoir « *Aucune réponse positive* » ou « *Au moins une réponse positive* ». Si le formulaire d'inscription ne prévoit pas de collecter le résultat du questionnaire, vous pouvez lui communiquer ce résultat par email.
3. En cas de réponse positive, vous devez également fournir à l'organisateur un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins de 6 mois à la date de la course.  
[https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf)

## Conditions générales

En procédant à leur inscription, les participantes déclarent être majeures. Dans le cas contraire, une autorisation parentale est obligatoire pour les mineures (formulaire inscription).

L'inscription d'un tiers est possible, en s'assurant au préalable d'avoir reçu l'accord de celui-ci et qu'il ait pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve. En acceptant les conditions d'inscription, les participantes assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour ou durant l'épreuve.

## Article 3/ INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gratuites et ouvertes jusqu'au jour de l'épreuve.

- ❖ **Un T-shirt officiel est réservé aux 3 000 premières personnes inscrites.**
- ❖ Pour les épreuves **NON CHRONO**, les bulletins d'inscription devront être retournés au plus tard le 5 mars 2025 et jusqu'au matin de l'événement (sur le village)

Pour les épreuves **CHRONO**, les inscriptions se feront uniquement via le **QR Code**

- ❖ Pour le challenge équipe « Entre copines », les décomptes sont effectués uniquement sur la base des formulaires d'inscription (hors jour de la course).

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## ARTICLE 4/ RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait du dossard officiel se tiendra le samedi 8 mars, de 14h00 à 18h00 (toutes distances confondues) sur le village de la course, parking de la mairie de Val-de-Reuil (Avenue des Falaises), ainsi que le matin de l'épreuve de 08h30 à 10h00. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier. **Les inscriptions et le retrait des dossards fermeront 30 minutes avant le départ des courses.**

Le T-shirt officiel, réservé aux 3 000 premières inscrites, sera distribué dès le samedi 8 mars à partir de 14 h 00, sur présentation d'une pièce d'identité.

## ARTICLE 5/ CIRCUIT

**Le départ est fixé à 10h30** sur l'Avenue des Falaises le dimanche 9 mars 2025 pour l'ensemble des épreuves. Le rassemblement des concurrentes aura lieu sur la ligne de départ à 10h15.

**Un marquage visuel** des kilomètres sera indiqué sur les parcours

**Un ouvreur à vélo** précédera la 1ere concurrente du 5 et 10 kms.

**Le temps limite imparti aux coureuses** (courses de 5 & 10 kms) pour boucler l'épreuve **est de 01h30**. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrentes seront mises hors-course.

**Un échauffement préalable** aura lieu sur le village de la course, sur le parking de la mairie de Val-de-Reuil.

**Deux postes de ravitaillement**, seront mis en place, sur le parcours (5<sup>e</sup> kilomètre), ainsi qu'à l'arrivée sur le village de la manifestation, jusqu'à 11h45.

## ARTICLE 6/ CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sur les épreuves de 5 et 10 kilomètres course CHRONO sera effectué « électroniquement », avec des dossards à puces !

## ARTICLE 7/ SECURITE

La sécurité du parcours sera assurée par conjointement par des agents municipaux et des bénévoles. Les routes seront fermées à la circulation.

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course toute concurrente paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

## ARTICLE 8/ ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciées F.F.A bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive et déclinent également toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur qui pourrait survenir aux concurrentes du fait de leur participation à l'épreuve.

## ARTICLE 9/ GARDERIE

Une garderie (sur inscription préalable) pour les enfants de 3 à 8 ans sera à disposition pour les participantes dans la limite de 2 heures consécutives (10h00-12h00).

Les parents devront signer une décharge, acceptant l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire lors de ces animations.

La Ville de Val-de-Reuil décline toute responsabilité sur les accidents pouvant survenir lors des animations.

## ARTICLE 10/ PODIUMS ET REMISE DES RECOMPENSES

Seules les concurrentes présentes à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Les 3 premières concurrentes du scratch sur les courses du 5 et du 10 kilomètres course et marche et duo seront récompensées sur le podium.

Le challenge « Entre Copines » récompensera l'équipe la plus nombreuse, sur les différentes courses, dans les catégories « Toutes Catégories ».

## ARTICLE 11/ DROIT A L'IMAGE

La Ville de Val-de-Reuil procède à la prise de photos d'ensemble avant la course, lors de la course et après la course, pour assurer la couverture de l'évènement et l'information du public via son magazine municipal et son site web. La Ville de Val-de-Reuil ne procède à aucune cession commerciale des prises de vues qu'elle réalise par elle-même. Par défaut, les participantes acceptent l'utilisation de leur image par la Ville de Val-de-Reuil dans le cadre défini ci-dessus. Par ailleurs cette course peut donner lieu à des prises de vues, photographiques ou audiovisuelles, par la presse, ou des photographes indépendants, dans ce cas, la Ville de Val-de-Reuil décline toute responsabilité sur l'utilisation faite de ces images prises dans l'espace public.

### ARTICLE 12/ DONNEES PERSONNELLES

La Ville de Val-de-Reuil organise le 9 Mars 2025 une course féminine dénommée la Rolivaloise. Les données transmises sont utilisées par la Direction des Sports de la Ville de Val-de-Reuil pour l'organisation sportive (courses chronométrées), la gestion des t-shirts offerts aux participantes, la gestion de la garderie pour enfants, et le trophée récompensant le challenge entre copines. Pour les courses chronométrées, les données concernant le nom, prénom, et le numéro de licence lorsque la personne est affiliée à la FFA sont partagées avec notre prestataire qui assure le chronométrage, la publication, et la transmission des résultats à la FFA.

Toutes les autres données sont uniquement traitées par la Ville de Val-de-Reuil, et conservées jusqu'à la fin de la course. Lors de l'inscription, les participantes ont la possibilité d'opter pour recevoir des actualités de la part de la Ville de Val-de-Reuil. Vous pouvez contacter l'Officier de protection des données de la Ville de Val-de-Reuil ici : <https://www.valdereuil.fr/services-municipaux/mentions-legales/contacter-le-delegue-a-la-protection-des-donnees> .

### ARTICLE 13/ ACCEPTATION DU REGLEMENT

Toute concurrente reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.